

**LE CONSEIL MUNICIPAL***Répartition des sièges*

**LISTE**  
« Du Cœur et de l'action  
pour Les Herbiers »



**LISTE**  
« Les Herbiers, pour une  
alternative écologique et  
sociale »

## « POLLUTION LUMINEUSE : UN CHOC SI FACILEMENT ÉVITABLE POUR NOTRE BIODIVERSITÉ ! »

### Liste d'opposition : « LES HERBIERS, POUR UNE ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE »

La pollution lumineuse a des conséquences insoupçonnées qui sont prises en compte dans les textes, mais pas suivi de faits. Il existe des moyens pour encourager les bonnes pratiques, mais aussi une réglementation avec des sanctions prévues par la Loi.

#### Le label national "Villes et Villages Étoilés" (VVE) :

Organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), il valorise les actions menées pour assurer une meilleure qualité de la nuit et de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité.

Si éteindre les lumières la nuit nous permet de voir les étoiles..., cela permet aussi à de nombreuses espèces animales de vivre pour remplir leurs rôles écologiques de pollinisation (95% des papillons sont nocturnes) ou de régulation de proies (les rapaces nocturnes sont moins efficaces en zone éclairée, et les vers luisants prédateurs d'escargots qui repèrent leurs partenaires à la lumière disparaissent victimes par ailleurs des pesticides). La pollution lumineuse est une des causes avérées de l'érosion de la biodiversité. Elle atteint aussi la santé humaine en perturbant le rythme biologique ou par exemple en provoquant des lésions oculaires chez les jeunes enfants (éclairages à led).

Par ailleurs, éteindre tout ou partie des éclairages publics majoritairement vétustes, les enseignes et autres sources lumineuses superflues, sont d'importants moyens de faire des économies budgétaires et énergétiques à l'heure où l'inflation et pénurie sont annoncés pour l'hiver prochain.

#### La Vendée en retard

Actuellement seulement 19 communes vendéennes bénéficient de ce label, mais le SyDEV a été le premier à adhérer au niveau départemental à cette charte en 2012 avec le Pays de Mortagne (la seule CC en France depuis 2021). La commune de Beaurepaire est la seule de la communauté de commune du Pays des Herbiers à avoir été candidate et avoir été labélisée VVE 3 étoiles il y a 1 an.

Parallèlement à cette démarche, les entreprises et les particuliers du territoire pourraient également adopter des habitudes meilleures à la fois pour le porte-monnaie et pour la planète. Par exemple cesser d'agrémenter les extérieurs de petits éclairages solaires si peu écologiques...

Les entreprises non seulement peuvent agir, mais elles le doivent ! Depuis 2012, la Loi impose que les publicités et enseignes lumineuses doivent être éteintes la nuit, entre une heure et six heures du matin. Depuis 2013 ce sont les vitrines, façades et bureaux des immeubles non résidentiels qui doivent être éteints quand ils sont inoccupés. L'application de ces décrets est détaillée dans l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses. Il appartient au maire de le faire respecter. Il expose les contrevenants à une amende administrative voir pénale. Mais il ne devrait pas être nécessaire d'en arriver là si tout le monde agit en citoyen responsable et respectueux. Quelques rappels de règles d'extinction à respecter au Pays des Herbiers :

La publicité lumineuse et les pré-enseignes lumineuses doivent être éteinte entre 1 heure et 6 heures du matin.

Sauf dérogation du maire et du préfet pour évènement exceptionnel, les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 1 heure et 6 heures du matin lorsque l'activité signalée a cessé. Si l'activité cesse ou commence entre minuit et 7 heures du matin, l'enseigne lumineuse peut être éteinte 1 heure après la fin de l'activité et être allumée 1 heure avant le début de l'activité.

Les enseignes clignotantes sont interdites sauf enseigne de pharmacie ou de tout autre service d'urgence.

L'éclairage intérieur et des façades des locaux professionnels doit être éteint au plus tard 1 heure après la fin de leur occupation. Il peut être rallumé à partir de 7 heures du matin ou 1 heure avant le début de l'activité si elle commence plus tôt.

Vous pouvez signaler à la mairie les dispositifs lumineux oubliés allumés.

Pour en savoir plus, allez sur le site de l'ANPCEN : <https://www.anpcen.fr/> et sur celui du Service Public : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24396>

**Julie Mariel-Godard, Joseph Liard, Aurélie Paquereau, Étienne Blanchard et Patricia Cravic.**

[www.alternative-ecologique-sociale.fr](http://www.alternative-ecologique-sociale.fr)

[www.forum-citoyen.fr](http://www.forum-citoyen.fr)

[info@forum-citoyen.fr](mailto:info@forum-citoyen.fr)

## « PROXIMITÉ ET VÉRITÉ »

### Majorité municipale : « DU CŒUR ET DE L'ACTION POUR LES HERBIERS »

A l'heure où nous rendons notre tribune pour le magazine municipal, nous ne connaissons pas encore les résultats des élections législatives. Une chose est sûre, cependant, c'est que l'abstention y sera très importante et, bien évidemment, trop importante. Chaque année, nous faisons le même constat : l'abstention augmente, les électeurs fuient les élections. Et notre commune des Herbiers, bien qu'habitée d'un sentiment civique développé n'échappe pas à la règle.

Inquiétant ? Sans aucun doute. Oui, l'abstention est inquiétante, parce qu'elle exprime une lassitude, et un dégoût. Lassitude quand les avis ne sont pas entendus ; quand le décalage est trop grand entre ce qui se passe aux Herbiers et ce qui se décide à Paris. Lassitude, toujours, quand les « grands » élus ne connaissent ni le terrain, ni la « vraie » vie. Dégoût, enfin, quand les promesses ne sont pas tenues, quand le théâtre politicien a remplacé le travail concret, au service de la population...

#### Remédier à l'abstention

Peut-on remédier à cette abstention ? Oui, nous le croyons profondément. Et cela se constate à chaque élection locale. Evidemment, il n'y a pas de baguette magique, mais des solutions simples et de bon sens, qu'à notre niveau, nous essayons d'appliquer.

La première d'entre elle, c'est la proximité ! La proximité, c'est être là quand il faut. C'est savoir répondre aux attentes de ses concitoyens ; c'est être présent sur le terrain, au plus près des Herbretais pour faire remonter leurs difficultés et leurs souhaits.

La deuxième solution qui permet de lutter contre l'abstention et le rejet de la politique, c'est la vérité. Un responsable, un élu, a le devoir de dire la vérité. Cela passe d'abord par le respect des promesses tenues. Chacun d'entre nous a des convictions, et dire s'attacher à la vérité, c'est ne pas changer de conviction au gré des sondages ou des modes.

Proximité et vérité : deux mots qui sont pour nous une méthode de travail au quotidien.

#### Bel été à tous !

Ceci étant dit, l'été est là. Et bien là. La Saint-Barnabé, le 11 juin, la fête de la musique du 21 juin, et les festivités du 14 juillet signent le retour des grands rassemblements qui nous ont manqué les deux derniers étés. A ces deux beaux rendez-vous, il faut ajouter les Palpitantes que nous sommes heureux d'avoir reconduits, à destination des Herbretais, mais aussi des touristes de passage. Quatre dates pour quatre beaux concerts, en plein cœur de ville, au jardin de Coria.

Mais, la programmation d'été, c'est aussi le village sport, que vous avez sûrement aperçu, en passant du côté de l'Etendue. Un village sport, créé dans le cadre du label Terre de Jeux, en vue des Jeux olympiques de Paris 2024. Il a pour objet de proposer aux jeunes herbretais de pouvoir découvrir et pratiquer du sport durant tout l'été. C'est un bel évènement, accessible au plus grand nombre, sachant que chaque séance est encadrée par des éducateurs sportifs. Le tout s'inscrit dans le. Encore une fois, nous montrons que Les Herbiers est une ville sportive !

Enfin, la programmation d'été, ce sont aussi les marchés d'été que nous lançons cette année avec plaisir. Le deuxième aura lieu le 24 juillet, en plein centre-ville. Un marché d'été de producteurs et d'artisans, pour les Herbretais !

Bref, autant d'actions concrètes qui nous permettrons de passer un bel été.

Vous pouvez compter sur nous.

Bien cordialement.

La majorité municipale avec Véronique Besse